

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2007

Date de convocation : 15 Mai 2007

Présents : MM. de ROUX, M. BUFFARD, Mmes FIAUD, CHARRIER, PICHARD, MM. RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, Mmes LAVOISSIERE, MIRAULT, GATINEAU.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. FOURRÉ, PANNAUD,

Excusés : M. SALIBA, Mme MAUREL,

Absents : Mmes VALIN, COURTHES, PELAUD, THOMAS MM. BINNIE, TARDY.

Secrétaire de Séance : Mme CHARRIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 Avril 2007.

Madame GATINEAU, à la lecture du procès-verbal a remarqué quelques anomalies portant sur l'omission de mots.

Dans Les « Questions diverses » :

- *Travaux dans le Bourg : ...Monsieur de ROUX signale qu'il a déjà reçu certains commerçants. ...Monsieur de ROUX indique qu'une réunion d'information sera organisée à l'intention des commerçants ...*
- *Travaux Chez Labbé : ... Monsieur de ROUX indique qu'une réunion doit avoir lieu avec la DDE en vue de la réalisation du rond-point.*

Le Conseil Municipal, après avoir noté les rectifications à apporter, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 Avril dernier.

VOIRIE : PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF - MODIFICATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION - REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la procédure de dialogue compétitif lancée en vue des travaux de voirie.

Les entretiens avec les entreprises dont la candidature avait été retenue ont commencé.

En raison de la complexité du dossier, la plupart des entreprises ont sollicité un report de la date de remise des offres initialement prévue dans le règlement de consultation au 08 Juin 2007 ; elles ont proposé que la remise des offres soit fixée au 29 Juin 2007.

Ce changement de date entraîne une modification du règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, décide le report de la remise des offres au 29 Juin 2007 à 12 h et de modifier en conséquence le règlement de consultation.

Monsieur de ROUX indique que la réunion avec la DDE évoquée dans le précédent compte-rendu s'est tenue avec les responsables de la Direction Générale des Routes du Sud-Ouest de Bordeaux, de Saintes et M. ROUMILLAC du service DDE Urbanisme de Saintes.

Au cours de cette réunion ont été abordés le problème de la sortie de Chez Labbé sur la RN 141 ainsi que l'aménagement de la sécurisation de la RN 141 sur son tracé actuel.

En effet, la réalisation de la 2 x 2 voies entre Saintes et Cognac non inscrite au contrat de plan est repoussée à l'horizon 2020. En effet pour qu'une 2 x 2 voies soit financée, il faut un trafic de 15000 véhicules/jour alors qu'il n'est que de 9000.

Par conséquent, la DDE, responsable de la RN 141 reprend les études d'aménagement des carrefours de La Chapelle, de Chez Labbé, du Maine-Allain.

La première priorité est la réalisation d'un rond-point au droit de Chez Corbin permettant de relier « Chez Corbin » et « Chez Labbé ».

Les études techniques réalisées à hauteur de la rue des Bergeronnettes ont démontré qu'un rond-point à ce carrefour n'était pas possible puisque que cela bloquait la sortie d'un riverain et qu'un tourne-à-gauche n'était pas envisageable.

L'hypothèse retenue sur laquelle l'étude va être réalisée est l'aménagement d'un rond-point à hauteur de la rue de la Fauvette avant Etelec ce qui permettra d'une part la desserte du projet de lotissement situé de l'autre côté de la RN et d'autre part une meilleure visibilité.

Le financement de ces travaux qui étaient initialement entièrement à la charge de la Commune, puis à la charge de la Commune et des promoteurs, devient maintenant majoritairement un financement de l'Etat aidé par la Commune et les promoteurs.

La DDE doit présenter une proposition fin juin début Juillet.

Monsieur BUFFARD demande si l'aménagement du carrefour de la Route de la Chapelle est à l'étude en raison du projet d'implantation de commerce sur le terrain GEAY.

Monsieur de ROUX indique que l'étude est en cours mais il convient d'adresser un courrier à la DDE pour que la zone de 75 mètres soit ramenée à 20 mètres.

Monsieur GRAVELLE rappelle que des réservations foncières avaient été réalisées sur l'ancien POS, Chez Corbin, en vue de la création d'une voie et propose que cette nouvelle rue rejoigne le futur rond-point en raison des lotissements projetés.

Monsieur de ROUX rappelle que 2 lotissements sont prévus.

Le premier, lotissement incluant des commerces de proximité, a obtenu un certificat d'urbanisme positif. Le schéma était approuvé et le seul problème était celui de la sortie sur la RN 141.

Pour le second lotissement, la mairie n'a pas délivré l'autorisation de lotir en raison des sorties compliquées et d'un problème d'évacuation des eaux non encore réglé.

Monsieur RICHON aborde le problème de l'emprise de la RCEA portée sur le PLU qui bloque certaines transactions.

Monsieur de ROUX rappelle que pour que le tracé soit opposable juridiquement il faut l'arrêté préfectoral de prise en considération du tracé.

Or, actuellement aucun arrêté de prise en considération n'a été signé. Il n'y a rien de juridiquement opposable sur l'esquisse du tracé de la DDE.

Monsieur de ROUX souligne que le tracé Nord a été retenu dans les années 1970 et n'a été supprimé que lors de la révision du PLU.

Actuellement le tracé Sud ne remplit pas les normes prévues.

Pour ce qui est des transactions immobilières, en droit, il n'y a rien de nature à affecter un bien mais on ne peut pas empêcher la DDE d'indiquer que tel bien est situé dans l'emprise future et hypothétique de la RCEA, au contraire de ce qui se passait lors de l'existence du tracé Nord qui avait fait l'objet d'un arrêté de prise en considération.

Monsieur MAUDOUX demande s'il n'y a pas de terrain constructible dans cette zone.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit d'une zone agricole.

Par rapport au choix des 15000 véhicules/jour, Monsieur GODARD indique que des 2 x 2 voies ont cependant été réalisées avec un trafic moindre.

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Supérieur des Ponts et Chaussées et l'Inspection Générale des finances ont donné un avis négatif en 2003.

C'est le préfet de Région qui tranche dans le cadre de Plan Etat Région.

TRAVAUX MAIRIE : AVENANT MISSION SPS CABINET APAVE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le contrat passé avec le Cabinet APAVE en vue d'assurer la mission de coordination SPS lors des travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie, d'un montant de 3 515 € HT.

Or la prolongation de la durée de l'opération portée à 22 mois alors qu'elle était fixée initialement à 15 mois, nécessite la passation d'un avenant au contrat, d'un montant de 950 € HT, portant ainsi le montant total du contrat à 4 462 € HT.

Madame CHARRIER précise que les travaux ont duré plus longtemps en raison du désamiantage de l'ancienne mairie.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve à l'unanimité, l'avenant présenté et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE TICKETS RESTAURANT

Madame CHARRIER informe le Conseil que le personnel communal peut bénéficier de certains avantages tels que le chèque déjeuner.

Une note de service a été adressée aux 24 agents pouvant prétendre à cet avantage. 21 ont répondu favorablement.

Peuvent y prétendre les agents titulaires à temps complet ou non complet dont le repas est compris dans le temps de travail et qui ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Le nombre de chèques déjeuner est fixé à 220 jours par an ou 20 jours par mois.

Les congés maladie, maternité, ARTT, n'ouvrent pas droit à cet avantage.

Le minimum du chèque déjeuner est de 2 €. Jusqu'à 9.96 € aucune charge n'est retenue (CSG, RDS, etc..) tant pour l'employeur que pour l'agent.

Il est proposé de fixer le montant du chèque déjeuner à 5 €, avec une participation de 50% de l'employeur et 50% du salarié.

Le coût annuel pour l'employeur sera d'environ 12 650 €.

Madame PICHARD déplore que tous les agents ne puissent bénéficier de cet avantage, certains en raison de leurs horaires de travail et d'autres en raison de leur avantage en nature.

Madame CHARRIER indique qu'il était aussi possible d'adhérer au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) qui propose d'autres avantages tels que aides, prêts, chèques vacances, réductions dans certains magasins, etc..., pour une cotisation communale correspondant à 0.70 % de la masse salariale mais l'employeur ne peut pas savoir si les agents utilisent vraiment les avantages proposés.

Avec le Chèque Déjeuner, l'employeur sait que la participation versée est utilisée puisqu'il gère la commande des chèques-déjeuner.

Monsieur de ROUX propose que la participation de la Commune soit portée à 3 € (60%) au lieu de 2.50 € afin de limiter la part de l'agent à 2 € (40%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition

ACQUISITION D'UN BUNGALOW PUR L'AMICALE DES BOULES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil qu'à la suite de la vente du camping, l'Amicale des Boules ne dispose plus de local puisqu'elle utilisait une salle située dans le bloc sanitaire du camping.

En attendant l'aménagement d'un nouveau local pour cette association dans les ateliers municipaux actuels, il lui a été proposé de mettre à sa disposition un bungalow.

En raison du coût d'une location de ce type d'équipement, il propose d'acquérir un bungalow d'occasion d'un montant de 3 647.80 € TTC.

Madame GATINEAU rappelle que l'Amicale des Boules a bientôt une manifestation importante et qu'elle souhaite avoir à sa disposition un bungalow aussi bien équipé que le local précédent. Monsieur de ROUX indique que ce sera prêt.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer donne un avis favorable à l'acquisition de ce bungalow.

A propos de l'aménagement des nouveaux ateliers municipaux, Monsieur de ROUX demande où en est l'instruction du permis de construire.

Monsieur BUFFARD indique que le permis de construire n'est pas encore délivré en raison d'un problème d'assainissement individuel mais que l'on devrait le recevoir début Juin.

Monsieur de ROUX demande que l'appel d'offres soit lancé sans tarder. Monsieur BUFFARD souligne que pendant la période de Juillet - Août les entreprises risquent de ne pas répondre.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de préciser dans l'avis d'appel d'offres que le début des travaux n'interviendra qu'en Septembre.

EPANDAGE DES BOUES

Monsieur de ROUX rappelle que les boues d'épuration des stations de Chaniers et Burie sont valorisées en agriculture après traitement.

Une étude préalable a été menée par la Chambre d'Agriculture sur les sites de Chaniers et Burie qui produisent 31.53 tonnes de matières sèches par an. De ce fait le plan d'épandage est soumis à une procédure de déclaration.

La surface initiale de 107,95 ha de terres proposée pour l'épandage a été ramenée à 81.99 ha. Les parcelles se situent sur les communes de Chaniers, St Sauvant, La Chapelle des Pots et Dompierre sur Charente.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve le périmètre d'épandage proposé et sollicite la déclaration de l'épandage auprès de la Préfecture.

ACQUISITION DES TERRAINS MALLET

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 02 Avril par laquelle il avait été décidé d'acquérir une partie du terrain appartenant à la Famille MALLET cadastrée AX 12 p d'une superficie de 7705 m².

Or M. et Mme MALLET ont souhaité que la Commune se porte acquéreur de la totalité de leurs terrains à savoir les parcelles cadastrées

- AX 12 soit 1 ha 30 a 86 ca,
- AZ 5 soit 7 a 30
- AZ 6 soit 22 a 67
- AZ 7 soit 4 a 09

Soit 1 ha 64 a 92 ca au prix de 10.50 € le m² soit 173 166 €

Ils ont demandé d'autre part que la Commune achète la parcelle AX 22 soit 33 a 60 ca située de l'autre côté de la voie ferrée, sur laquelle sera implanté le déversoir d'orage de la zone de la Tonnelle, pour un montant de 5000 €.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 178 166 €

Il convient toutefois de solliciter l'avis des Domaines.

Monsieur de ROUX précise que l'acquisition de l'ensemble de ces terrains permettra à la Commune de se doter d'une réserve foncière à proximité du bourg, présentant une unité.

REGIE DES RECETTES - OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'étendre la régie des produits divers à l'encaissement des droits pour l'occupation privative du domaine public, autres que ceux situés sur le marché.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

NOM DES RUES

Monsieur de ROUX fait part de la demande de Monsieur BASSUEL qui sollicite que le chemin qui donne accès à sa future propriété Chez Belot soit dénommé. Ce chemin est situé entre le Chemin Belot et le Chemin Chasseuil.

L'intéressé a proposé plusieurs noms tels que « Lauriers, Pins, Bois ».

Cependant il est rappelé que les noms des voies sont attribués en fonction du thème des villages afin de faciliter leur situation sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Les noms proposés par l'intéressé portaient essentiellement sur la flore, thème attribué au village du Maine Allain.

Après recherche sur le cadastre, il apparaît qu'une pièce de terre proche de chez Belot est appelée les « Grandes Versaines ».

Il est proposé que le Chemin soit dénommé « **Chemin des Versaines** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTIONS

RESTAURATION DE L'ENSEMBLE DES SALLES DES FETES

Monsieur de ROUX indique qu'à la suite de la demande de subvention faite auprès du Conseil Général au titre du FDAR en vue des travaux de ravalement et de restauration des salles des Fêtes, le Conseil Général a demandé que la délibération du Conseil ne porte que sur la restauration des salles des fêtes (35 742.00 € HT) puisque la précédente délibération en date du 08 Janvier dernier incluait les travaux de la médiathèque (23 537.81 € HT) qui elle-même a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Bibliothèque Départementale de prêt.

Il convient donc de régulariser ces dossiers de demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

Médiathèque et Restauration des salles des fêtes

Monsieur de ROUX propose de solliciter une subvention au titre de la DGE pour l'ensemble de ce dossier dont le montant hors honoraires s'élève à 57 909.74 € HT, base sur laquelle une DGE de 28 % pourrait être appliquée, soit un montant de subvention de 16 214 €

Grosses Réparations Scolaires

Une subvention au titre de la D.G.E. pourrait être sollicitée pour la 3^{ème} tranche de remplacement des menuiseries de l'Ecole Ronsard d'un montant de 34 687 € HT. Le Conseil Général a alloué une subvention de 15 300 €. Le montant de la DGE serait de 9 712 € et la participation communale de 9 675 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre de la DGE, pour les dossiers de la médiathèque - Restauration de la Salle des Fêtes ainsi que pour le remplacement des menuiseries de l'Ecole Ronsard

Projet de travaux - Ecole Ronsard

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que dans le cadre des gros travaux devant intervenir dans l'Ecole Ronsard, le Directeur a proposé un agrandissement de l'école élémentaire pour y aménager une nouvelle classe afin d'y transférer celle installée dans le local préfabriqué situé au fond de la cour. Ce local libéré pourra servir à d'autres activités.

La solution envisagée est l'aménagement d'une classe au lieu du préau existant. Un autre préau devra donc être construit sur le devant de l'école pour abriter les élèves..

Monsieur de ROUX propose que le Cabinet AUDINET établisse une esquisse de ce projet. Cet aménagement aurait l'avantage de donner une meilleure unité d'ensemble des bâtiments scolaires.

Acquisition d'un véhicule d'occasion pour les ateliers

Monsieur de ROUX, considérant les besoins des services techniques, indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule pour le Responsable. Il est proposé d'acheter une voiture d'occasion, PEUGEOT 206 HDI, de type commercial, d'un montant de 6 233 €, garantie un an.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à l'acquisition de ce véhicule.

Spectacle de Serge BLACHERE - Règlement des indemnités Kilométriques

Monsieur RICHON, indique qu'il se fait le porte-parole de M. PANNAUD et donne le compte-rendu du spectacle présenté par Monsieur Serge BLACHERE le 11 Mai dernier. Le spectacle était de très bonne qualité mais le public était très peu nombreux, environ une trentaine de personnes.

Pourtant, l'annonce était insérée dans le bulletin municipal, un article était paru dans le Journal et la banderole à l'entrée de Chaniers avait été mise en place.

Monsieur RICHON précise qu'afin de régler les indemnités kilométriques et les frais d'hébergement de M. BLACHERE d'un montant de 240 € (représentant le coût du spectacle) une délibération est nécessaire. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au paiement de la note de frais présentée par M. BLACHERE.

Monsieur RICHON soulève à nouveau le problème de la communication en ce qui concerne l'annonce des diverses manifestations. Il indique que Monsieur PANNAUD

propose de faire distribuer par la poste un programme des manifestations estivales « L'ETE EN FETE A CHANIERES ».

JUIN

Samedi 9 - 17 h 30 - Salle des Fêtes - Concert de piano organisé dans le cadre du Festival « PIANO EN SAINTONGE » - GRATUIT

Samedi 15 - 20 h 30 - Eglise - Concert de l'Ensemble Vocal « SERIOSO MA NON TROPO » - GRATUIT

JUILLET

Samedi 14 - Communal - A partir de 19 h : Pique-Nique Républicain
A 22 h : Retraite aux Flambeaux avec la Banda de Chaniers
A 23 h : Feu d'artifice
suivi du bal populaire animé par SUNLIGHT 17

AOUT

Jeudi 2 - Communal - A partir de 19 h Marché d'été avec repas fermier organisé par « la Chambre d'Agriculture, Le Pays de la Saintonge Romane et la Commune de Chaniers »

A partir de 20 h 30 - Animation par la Compagnie STROMBOLI

Vendredi 10 - Communal - 20 h 30 TRETAEUX DE FRANCE Marcel Maréchal
Représentation « UN REVE DE THEATRE »
Renseignements, tarifs et Réservations en mairie

SEPTEMBRE

Samedi 28 - Eglise - Ensemble « JAZZ VOCAL ATLANTIQUE »
Entrée payante : 15 € Adulte - 10 € Enfant

Les tarifs proposés par LA POSTE sont les suivants ;

Distribution 1336 boîtes	223.78 € TTC
Distribution 1433 boîtes	306.79 € TTC

Monsieur de ROUX propose que l'on fasse une tentative avec la suggestion présentée par Monsieur RICHON et d'utiliser le papier avec l'en-tête de la Mairie.

Monsieur de ROUX demande si le Site INTERNET sera bientôt opérationnel. Monsieur RICHON indique que les renseignements devant être collectés sont très nombreux comme par exemple le rôle de la taxe professionnelle pour faire paraître l'ensemble des artisans et commerçants.

Personnel Communal : modification du tableau des effectifs

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réforme des statuts de la fonction publique applicable au 1^{er} Janvier 2007 et au recrutement du responsable des Services techniques, Technicien Supérieur Territorial Principal, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Cette modification porte sur l'intitulé des grades des agents puisque par exemple un agent des services techniques devient un adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Le point sur les décisions prises pour l'utilisation du stade de la Touche

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que le Tribunal administratif de Poitiers avait été saisi par un riverain du Stade de la Touche en raison des nuisances occasionnées lors des rencontres sportives (bruit, stationnement abusif, etc...)
Le Tribunal l'a débouté de sa demande mais a cependant indiqué que la Commune doit prendre les mesures nécessaires pour faire régner la paix publique.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'est rendu sur place et a constaté que le claquement des portières des véhicules garés sur les trottoirs le long des habitations crée un trouble de voisinage.

La première mesure qui a été prise est un arrêté municipal interdisant le stationnement sur les trottoirs dans l'impasse des Cordonniers et la Rue des Forgerons, lors des manifestations sportives, demandant aux habitants de rentrer leurs véhicules dans leur cour.

A la suite des remarques des riverains de l'Impasse des Cordonniers, cet arrêté a été aménagé et n'interdit le stationnement que d'un seul côté de ces voies pendant les manifestations sportives.

Cependant le problème ne sera pas réglé aussi facilement.

C'est pour cela que l'acquisition des terrains MALLET permettra de les utiliser en partie pour l'aménagement d'un parking qui sera intégré ultérieurement à la zone future. Ainsi le stationnement pourra être aussi réorganisé devant les bâtiments du stade.

Entretien - Désherbage

Monsieur RICHON demande quand est prévue la campagne de désherbage des rues et des bas-côtés de la RD 24 car les entrées de Chaniers laissent un peu à désirer.

Monsieur BUFFARD indique qu'actuellement le programme est très chargé.

Monsieur de ROUX propose de confier cet entretien au CAT de St Savinien.

Monsieur PATRY demande que le chemin de la Touche soit fauché.

Dépôt sauvage

Madame MIRAULT indique qu'il y a un dépôt sauvage d'ordures sur le délaissé de la RN 141.

Monsieur de ROUX demande que les services techniques passent régulièrement pour nettoyer cet endroit.

Monsieur BUFFARD constate que tous les lundis matin d'énormes tas de déchets sont déposés devant la déchetterie

Chemin de Halage

Monsieur de ROUX a constaté que les panneaux « voie privée » ont été installés sur le chemin de halage du Port-Hublé au Communal appartenant à l'A.F.R. ce qui en interdit l'accès aux non riverains.

Les exploitants agricoles passent à l'intérieur des clos en raison du mauvais état du chemin de halage.

Monsieur GRAVELLE indique qu'il est nécessaire de refaire le pont endommagé par une machine agricole.

La séance est levée à 22 h 40

La Secrétaire de Séance

Françoise CHARRIER